EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 18 Novembre 2016

Date de convocation: 10.11.2016 Nombre de membres en exercice: 10 Nombre de membres présents : 10 Nombre de procuration : 0

Votes pour: 10 Votes contre: 0 Abstentions: 0

2016/026

OBJET : Coupe de bois de chauffage forêt communale

L'an deux mille seize le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents: GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C - SANDRES M - MARCO D - MORLEY R - RICHOU D

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie du bois communal pouvant être utilisé pour le chauffage peut être abattu. Il propose d'en faire bénéficier les habitants de la commune de TREZIERS.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre sur pied les arbres à couper, aux habitants qui en feront la demande, avant le 23 Décembre 2016.
- FIXE le volume de la coupe à 4 stères (4m3) maximum par famille. L'excédent restera sur place et sera affecté à la commune pour alimenter la cheminée du foyer rural lors de manifestations.
- FIXE le prix à 15 € la stère (1 m3).
- **DEMANDE** qu'à la date du 1^{er} avril 2017, le bois soit coupé et empilé, afin d'en évaluer
- PRECISE que la commune a instauré un règlement, et dégage toute responsabilité en cas d'accident.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Sous Préfecture le 24 | W | 16 Et notification du 25/11/16

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

DE LIMOUX LE

2 4 NOV. 2016